

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 24/09/2012

Date de la convocation:

13/09/2012

Date d'affichage:

14/09/2012

L' an 2012 et le 24 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 49

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, FEIG Dominique, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MEYER-KUHN Charles OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SPILL Bernard, THALMANN Alfred, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 098.2012

Vote : A l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

098.2012 : Projets RD27 carrefour RD286 - MDSA : signature de servitudes de passage ou acquisitions de terrains.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser le président à signer des servitudes de passage ou à procéder à des acquisitions de terrains, sur le tronçon maison des services et des associations - Durrenbach – carrefour RD27-RD286 Durrenbach-Morsbronn, le long de la DR27,

D'autoriser ces signatures dans le cadre des projets de VRD menés par la communauté de communes, et notamment dans le cadre de réseau d'accès THD, de cheminement cyclable ou d'énergie,

De déléguer au bureau la prise de délibérations complémentaires rendues nécessaires pour l'établissement des actes authentiques découlant de des servitudes ou acquisitions, en vue de préciser les informations cadastrales et/ou propriétaires des parcelles concernées, sur demande du notaire.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/10/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :